

EMMA

Association Loi du 1^{er} juillet 1901

55, boulevard Lannes
75016 PARIS

Rapport général du Commissaire aux Comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 30 septembre 2007

EMMA

Association Loi du 1^{er} juillet 1901

55, boulevard Lannes
75016 PARIS

Rapport général du Commissaire aux Comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 30 septembre 2007

Mesdames, Messieurs les membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association EMMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe :

- Indiquant que le compte d'emploi annuel des ressources prévu à l'article 4 de la loi n°91-772 du 7 août 1991 est, en application de l'article 9 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005, présenté pour la première fois dans l'annexe des comptes annuels ;
- Décrivant les modalités d'élaboration retenues pour l'établir, en l'absence de référentiel comptable applicable à ce jour.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes de l'annexe exposent les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte d'emploi annuel des ressources prévu à l'article 4 de la loi n°91-772 du 7 août 1991.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que, en l'absence de règles comptables applicables à ce jour relatives aux modalités d'élaboration du compte d'emploi des ressources, les dispositions de la loi n°91-772 du 7 août 1991 et du décret du 30 juillet 1993 ont été respectées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

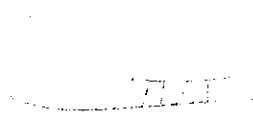
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 08 mars 2008

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Philippe GUAY

Comptes Annuels

Bilan
Compte de résultat
Annexe

ASSOCIATION EMMA
BILAN ACTIF

	Net au 30/09/07	Net au 30/09/06
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>		
<u>Immobilisations incorporelles</u>	2 709	0
<u>Immobilisations corporelles</u>	1 035 159	1 165 864
<u>Immobilisations financières</u>	6 182	6 182
<u>TOTAL I</u>	<u>1 044 049</u>	<u>1 172 046</u>
<u>ACTIF CIRCULANT</u>		
<u>Stocks et en cours</u>	5 169	4 854
<u>Avances et acomptes versés</u>	0	0
<u>Usagers et comptes rattachés</u>	130 843	87 445
<u>Autres</u>	12 651	2 038
<u>Valeurs mobilières de placement</u>	0	0
<u>Disponibilités</u>	164 465	63 916
<u>Charges constatées d'avance</u>	19 355	7 499
<u>TOTAL II</u>	<u>332 483</u>	<u>165 752</u>
<u>TOTAL GENERAL (I+II)</u>	<u>1 376 533</u>	<u>1 337 798</u>

ASSOCIATION EMMA
BILAN PASSIF

	Net au 30/09/07	Net au 30/09/06
<u>FONDS PROPRES</u>		
Report à nouveau		
<u>Report à nouveau</u>	-1 511 293	-1 539 480
<u>Résultat de l'exercice</u>	141 317	28 187
<u>Fonds associatifs</u>	2 206 687	2 206 687
<u>Subventions d'investissements</u>	23 506	27 112
<u>TOTAL I</u>	<u>860 217</u>	<u>722 506</u>
<u>Provisions risques et charges</u>		
<u>TOTAL II</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>DETTES</u>		
<u>Emprunts et dettes assimilées</u>		
<u>Fournisseurs et rattachés</u>	316 188	258 833
<u>Autres dettes</u>	200 128	356 459
<u>TOTAL III</u>	<u>516 316</u>	<u>615 292</u>
<u>TOTAL GENERAL (I+II+III)</u>	<u>1 376 533</u>	<u>1 337 798</u>

ASSOCIATION EMMA
COMPTE DE RESULTAT

	Net au 30/09/07	Net au 30/09/06
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Dons, produits de l'activité	2 503 902	2 222 980
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	33 415	19 311
<u>TOTAL I</u>	<u>2 537 317</u>	<u>2 242 291</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Contribution aux œuvres	50 278	53 128
Achats d'approvisionnements	771 234	674 032
Variation de Stocks	-315	-249
Autres achats externes	1 065 937	965 973
Impôts et taxes	45 374	47 323
Rémunération du personnel	244 699	286 195
Charges sociales	76 103	91 537
Dotations aux amortissements	151 300	156 375
Dotations aux provisions	0	0
Autres charges	108	3 228
<u>TOTAL II</u>	<u>2 404 718</u>	<u>2 277 542</u>
<u>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</u>	<u>132 598</u>	<u>-35 251</u>
Produits financiers	996	1 125
Charges financières	0	0
Produits exceptionnels	13 536	77 024
Charges exceptionnelles	5 814	14 711
<u>EXCEDENT OU DEFICIT</u>	<u>141 317</u>	<u>28 187</u>
	Bénéfice	Bénéfice

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2007, dont le total est de 1 376 533 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 141 317 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er octobre 2006 au 30 septembre 2007

ELEMENTS DE L'ANNEXE A FOURNIR

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1 Règles et méthodes comptables

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- 2 Etat de l'actif immobilisé
- 3 Etat des amortissements
- 4 Etat des provisions
- 5 Etat des échéances des créances et des dettes
- Informations complémentaires
- 6 Produits à recevoir
- 7 Charges à payer
- 8 Charges et produits constatés d'avance

INFORMATIONS HORS BILAN

- 9 Estimation du bénévolat
- 10 Commodats

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

- 11 Compte d'emploi des ressources
- 12 Annexe au compte d'emploi des ressources

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Exercice clos le 30 septembre 2007

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base ci-dessous et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement numéro 99-01 du comité de la réglementation comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Immobilisations corporelles:

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Installations et agencements : 5 à 20 ans

Matériel et outillage : 4 ans

Matériel de transport : 4 à 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

Mobilier : 5 à 10 ans

CRC 2002-10 ET CRC 2004-06

EMMA n'ayant que des immobilisations non décomposables et ne dépassant pas certains seuils, les durées d'amortissements n'ont pas été modifiées. (Comité d'urgence CNC 1er juin 2005, article 1122.)

A noter que les installations et agencements ont été réalisés sur des locaux dont l'association bénéficie de la jouissance au moyen de commodats (cf. Annexe 10).

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement:

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation du montant de la différence est constituée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres informations

La contribution des bénévoles est évaluée à 503 689 €.

La provision pour engagement de départ en retraite: NEANT.

Compte tenu de la moyenne d'âge et du turn over important, l'évaluation des engagements de départ en retraite ne serait pas significative.

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

CADRE A IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE Début exercice	AUGMENTATIONS	
		Réeval. Ex.	Acquis. Créd.
Frais d'établissement de recherche & dévelop.			
Autres postes Immo Incorporelles	80 979		3 711
Installations et Agencements sur Constructions	2 446 818		
Installations Matériel et Outillage	135 249		8 587
Installations générales	90 805		4 466
Matériel de transport	29 558		
Autres immobilisations corporelles	155 057		6 540
Immobilisations corporel. En cours			
Avances et acomptes			
Prêts et autres immo financières	6 181		
TOTAL	2 944 649	0	23 304

CADRE B IMMOBILISATIONS	DIMINUTIONS		VALEUR Fin exercice	Réev Leg.
	Par virement	Par cession		
Frais d'établissement de recherche & dévelop.			0	
Autres postes Immo Incorporelles			84 691	
Installations et Agencements sur Constructions		11 630	2 435 188	
Installations Matériel et Outillage		19 208	124 628	
Installations générales			95 272	
Matériel de transport		2 350	27 208	
Autres immobilisations corporelles		27 262	134 335	
Immobilisations corporel. En cours			0	
Avances et acomptes			0	
Prêts et autres immo financières			6 181	
TOTAL	0	60 450	2 907 503	0

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant amortissements début exercice	Augmentations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant des amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	80 979	1 002		81 982 0
Installations et agencements	1 380 544	119 040	11 630	1 487 954
Matériel et outillages	117 459	8 584	19 208	106 836
Installations générales	28 254	8 513		36 767
Matériel de transport	25 372	4 187	2 350	27 208
Matériel de bureau et informatique	139 996	9 974	27 262	122 709
TOTAL	1 772 604	151 300	60 450	1 863 455

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations incorporelles	1 002		
Installations et agencements	119 040		
Matériel et outillages	8 584		
Installations générales	8 513		
Matériel de transport	4 187		
Matériel de bureau et informatique	9 974		
TOTAL	151 300	0	0

ETAT DES PROVISIONS

ETAT DES PROVISIONS	Montant début exercice	Augmentations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant en fin d'exercice
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
--

ETAT DES CREANCES	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
PRETS	5 651		5 651
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	531		531
AUTRES CREANCES CLIENTS	130 843	130 843	
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	0	0	
GROUPE ET ASSOCIES	0	0	
DEBITEURS DIVERS	12 651	12 651	
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	19 355	19 355	
TOTAL	169 031	162 849	6 182

ETAT DES DETTES	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	316 188	316 188	
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	18 276	18 276	
SEC.SOC. ET AUT. ORG	26 219	26 219	
AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 542	2 542	
GROUPE ET ASSOCIES	153 092	153 092	
AUTRES DETTES	0	0	
TOTAL	516 317	516 317	0

PRODUITS A RECEVOIR CHARGES A PAYER
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT
AUTRES CREANCES	12 651
TOTAL	12 651

CHARGES A PAYER	MONTANT
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	126 847
DETTES FISCALES ET SOCIALES	25 290
CONGES A PAYER	18 460
ORG.SOC CHARGES A PAYER	6 830
FORMATION CONTINUE	
TOTAL	152 137

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	CHARGES	PRODUITS
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	19 355	
CHARGES/PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES/PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL	19 355	0

BENEVOLAT

	Volume horaire	Valorisation SMIC
Restauration	1 473	15 999
Accueil St Jean (et ménage chapelle)	2 508	27 250
Administratif	1 253	13 614
Maison des Chapelains	800	8 692
Session	36 725	399 020
Sessions montage et démontage	3 600	39 114
Total	46 359	503 689

COMMODATS

L'association EMMA bénéficie de la jouissance de locaux au moyen de commodats.

Commodat n°1 :

Propriétaire Locaux faisant l'objet d'un bail emphytéotique au profit de l'association Sanctuaires de Paray le Monial. Le bail emphytéotique se termine le 30 septembre 2019.

Durée 10 ans à compter du 1er octobre 2003 au 30 septembre 2012 et renouvelable. L'emprunteur s'oblige à rendre au prêteur les biens prêtés au plus tard le 30 septembre 2019, et ce sans qu'aucune mise en demeure soit nécessaire.

Commodat n°2 :

Propriétaire Société civile "LES BRUYERES".

Durée 2 ans à compter du 15/09/95 et renouvelable par tacite reconduction.

Commodat n°3 :

Propriétaire Association CENTRE SAMUEL

Durée 3 ans à compter du 1/03/02 et renouvelable par tacite reconduction.

Ces commodats n'ont pas fait l'objet d'une évaluation permettant leur inscription en comptabilité.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

	2006	2007	2005	2006	
ACCUEIL DES PELERINS		1 797 977		1 607 328	10,60%
ANIMATION		361 154		297 514	17,62%
LOGISTIQUE ET AMENAGEMENT DU SITE		275 950		261 349	5,29%
HEBERGEMENT		533 670		435 380	18,42%
RESTAURATION		494 056		499 975	-1,20%
GESTION DES INSCRIPTIONS		133 147		113 109	15,05%
TRANSPORT DES PELERINS					-
PROMOTION DE PARAY LE MONIAL		27 867		48 159	-72,82%
APPEL A LA GENEROSITE PUBLIQUE		165 340		160 160	3,13%
Frais de Collecte		84 013		113 712	-35,35%
Service Recherche de Fonds		54 774		23 362	57,35%
Coût du traitement des dons		26 553		23 086	13,06%
FONCTIONNEMENT		386 120		457 716	-18,54%
TOTAL EMPLOIS		2 377 303		2 273 363	4,37%
PRODUITS LIES A LA GENEROSITE PUBLIQUE		438 189		397 401	9,31%
DONS DE PARTICULIERS QUETES		438 189		397 401	9,31%
AUTRES PRODUITS		2 080 432		1 904 149	8,47%
COTISATIONS STATUTAIRES		64		48	25,00%
PARTICIPATION ACTIVITES		2 063 126		1 811 874	12,18%
TRONCS		2 709		14 078	-419,66%
SUBVENTIONS		3 606		3 606	0,00%
PRODUITS FINANCIERS		996			100,00%
PRODUITS EXCEPTIONNELS		9 930		74 543	-650,68%
REPRISE DES PROVISIONS					
TOTAL RESSOURCES		2 518 621		2 301 550	8,62%
RESULTAT DE L'EXERCICE		141 317		28 187	

INFORMATIONS RELATIVES A L'ELABORATION DU CER

1 Règles et méthodes comptables

1.1 Cadre légal de référence

L'ordonnance du 28 juillet 2005 portant sur la simplification et la modification notamment des obligations des associations et fondations relatives à leurs comptes annuels prévoit que, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, le compte d'emploi annuel des ressources (CER), accompagné des informations relatives à son élaboration, soit inclus dans l'annexe des comptes annuels.

En l'absence de texte émanant du normalisateur comptable national (règlement du CRC ou avis du CNC), le compte d'emploi annuel des ressources a été élaboré conformément aux textes existants (Loi du 7 août 1991, Décret du 17 septembre 1992 et Arrêté du 30 juillet 1993). Les règles d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

1.2 Règles et méthodes comptables retenues pour l'établissement du compte d'emploi des ressources

1.2.1 Règles et méthodes relatives aux postes de ressources

Dons

Compte tenu du fait qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements.

Bénévolat

Le bénévolat est valorisé par secteur en fonction du nombre de jours donnés par an.

Ces heures sont ensuite valorisées au SMIC horaire.

Cette évaluation ressort à 503 689 € pour l'exercice comptable.

1.2.2 Règles et méthodes relatives aux postes d'emplois.

Méthode d'imputation des coûts indirects aux missions sociales.

Service Ressources Humaines : en fonction du nombre de salariés (EUROPSERVEM)

Service comptable : en fonction du nombre de lignes comptables (EUROPSERVEM)

Service informatique : en fonction du nombre de postes informatiques (EUROPSERVEM)

Service juridique : en fonction du nombre d'entité pondérée par un coefficient, mis en frais généraux dans l'association. (EUROPSERVEM).

Délégué général : proportionnellement aux autres postes Eurobservem. (EUROPSERVEM)

Détermination des coûts directs d'appel à la générosité du public.

Il s'agit :

- de la création
- de l'impression
- du traitement et de la location des fichiers
- de l'affranchissement
- du coût de la gestion de la base (EUROPSERVEM)
- du coût du service recherche de fonds (EUROPSERVEM)
- du coût de traitement des dons. (EUROPSERVEM)

INFORMATIONS RELATIVES A L'ELABORATION DU CER
--

Méthode d'imputation des coûts directs d'appel à la générosité du public.

- Gestion de la base : en fonction du nombre d'adresses sollicitées par opération de recherche de fonds. (EUROPSERVEM)

- Service recherche de fonds : en fonction du nombre d'opérations réalisées. (EUROPSERVEM)

- Service gestion des dons : en fonction du nombre de reçu fiscal édité. (EUROPSERVEM)

Détermination des frais d'information et de communication

- Annonces, tracts... imputés directement à la mission sociale concernée.

- Service Relations presse : en fonction du nombre d'événements couverts (EUROPSERVEM)

2 Compléments d'information relatifs au compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public.

2.1 Compléments d'information relatifs aux ressources

2.1.1 Ressources issues de la générosité du public.

	Nombre de dons	Ressources par opération sur la période	Don Moyen	Nombre de prélèvements	Ressources par opération sur la période	Total par opération
NL OCT 05	6	670	111,67	14	2 760	3 430
NL DEC 05	12	500	41,67	5	880	1 380
MAILING DEC 05	17	812	47,76	8	1 140	1 952
MAILING AVRIL 06	41	2 088	50,93	12	2 639	4 727
MAILING JUIN 06	109	5 615	51,51	19	3 600	9 215
NL JUIN 06	34	1 824	53,65	2	390	2 214
NL SEPT 06	221	13 297	60,17	0	0	13 297
MAILING OCT 06	1 087	43 687	40,19	22	2 103	45 789
NL DEC 06	436	23 948	54,93	10	1 770	25 718
MAILING FEV 07	1 652	79 103	47,88	21	1 475	80 578
NL MAI 07	366	16 782	45,85	2	90	16 872
MAILING JUIN 07	1 263	59 957	47,47	12	385	60 342
INTERNET	16	715	44,69	0	0	715
AUTRES	12	467	38,92	39	6 851	7 318
TOTAL	5 272	249 464	47,32	166	24 083	273 547